

VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

**OBJET :**

Avenant n° 3 au contrat de maintenance des installations de chauffage avec la société Hervé Thermique du 31 janvier 2019 à la Collégiale Sainte Croix de Loudun

**VU :**

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

Il convient de passer un avenant n° 3 au contrat du 31 janvier 2019, avec la société Hervé Thermique, pour la maintenance des installations de chauffage à la Collégiale Sainte Croix de Loudun.

**ARTICLE 2 :**

Le présent avenant a vocation à préciser les nouvelles conditions applicables au contrat de maintenance liant les parties.

En contrepartie de la réalisation des prestations de maintenance, la Société Hervé Thermique percevra une redevance forfaitaire annuelle pour l'année 2024 de :

- ✓ 2 136.78 € HT soit 2 564.14 € TTC, correspondant à une actualisation de 1.1871 par rapport au contrat de base.

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il se terminera le 31 décembre 2024.

**ARTICLE 4 :**

Le montant de cette dépense interviendra à l'article 6156 du budget de la ville de Loudun.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des Services de la ville de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 20 FEV. 2024

Le Maire,  
Joël DAZAS



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification*

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : ..... 20 FEV. 2024 .....

Publié le : ..... 20 FEV. 2024 .....

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture  
086-218601375-20240220-DEC2024-010-AI  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024